

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/003/7.5

Feuillet n°00.



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT  
**Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir**  
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

**L'an deux mil vingt-quatre, le 16 février**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de La Bachellerie, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 9 février 2024**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	38
Votants :	44
Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0

**PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTMONT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Nicole RAVIDAT, ~~Dominique DURAND~~, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL,

**Excusés** : Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Élodie REBEYROL, Nadine PIERSON donne pouvoir à Denis ADAMSKI, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Daniel BARIL, Michel MEYNARD, Jean-Michel LAGORSE, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT donne pouvoir à Coralie DAUBISSE, Roger LAROUCHE, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Nicole RAVIDAT.

**SECRÉTAIRE** : Mme Josiane LEVISKI.

**OBJET : Acompte de contribution à l'EPIC Office de Tourisme Vézère Périgord Noir**

Afin de permettre à l'EPIC Office de Tourisme de fonctionner avant le vote de la contribution globale 2024 lors du vote de budget, il est proposé d'attribuer un acompte de contribution.

Comme indiqué dans la convention d'objectifs et de moyens validée par le conseil communautaire du 14 décembre 2023, le montant de l'acompte s'élève à 30 000€.

AR Prefecture

024-200041150-20240216-DE2024003-DE  
Reçu le 20/02/2024

Ce versement est possible dans la mesure où il n'excède pas le montant de la contribution versée en 2023 (140 000€).

Le vote de la contribution totale à l'EPIC sera intégré au vote du budget 2024 de la Communauté de Communes.

***Monsieur Dominique DURAND, Président de l'EPIC Office de Tourisme, se retire et ne participe pas au vote.***

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- ✓ **ACCEPTÉ** le versement à l'EPIC Office de Tourisme Vézère Périgord Noir d'un acompte à la contribution annuelle de fonctionnement d'un montant de 30 000€ ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 20/02/2024

Le Président,  
Dominique BOUSQUET

